

Objet : Achat d'une mini-pelle d'occasion 10 tonnes sur pneus
Marché n° 20220622M

D
É
C
I
S
I
O
N

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de fournitures et services, pour l'Achat d'une mini-pelle d'occasion 10 tonnes sur pneus,

Considérant le montant estimatif des prestations fixé à 90 000,00 € HT,

Considérant la consultation mise en ligne sur le profil acheteur et publiée au BOAMP,

Considérant les deux offres présentées par les soumissionnaires,

Considérant que l'offre de l'entreprise MIDI LOCATION EQUIPEMENT comprenant un délai de livraison de 3 semaines, pour un montant global de 87 500 € HT soit 105 000 € TTC a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec MIDI LOCATION EQUIPEMENT un marché de fournitures n° 20220622M pour l'achat d'une mini-pelle d'occasion 10 tonnes sur pneus.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 87 500 € HT (105 000 € TTC) est inscrit au budget de Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

Autorise le pouvoir adjudicateur à signer le marché, à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

14 JUIN 2022

Fait à Saint Cyprien, le

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220614-2022-06-27D-AU
Date de télétransmission : 14/06/2022
Date de réception préfecture : 14/06/2022